

Rétrospective 2012

L'année dernière a été très satisfaisante. C'est en partie grâce à la vigueur des marchés financiers et ce malgré les incertitudes politiques considérables et les importants mouvements du marché qu'un résultat respectable a pu être atteint. Les rendements obtenus sont dans la moyenne supérieure des caisses de pension pour des placements à faible risque et large diversification d'actifs.

Notre taux de couverture s'est ainsi développé de manière très positive.

Le Conseil de fondation a décidé l'année dernière de recourir chaque année à l'accumulation de réserves pour la réassurance et le taux de conversion de rente, afin de pouvoir offrir à l'avenir des primes risques encore supérieures. Avec les bons résultats annuels, une augmentation de ses réserves est prévue.

Les comptes 2012 sont établis et seront révisés à la mi-mars 2013 de sorte qu'ils seront disponibles pour la réunion du Conseil de fondation du 26.03.2013. Par la suite, le rapport annuel et le bilan financier détaillé seront publiés sur notre site.

Intérêts 2013

Le Conseil de fondation a décidé définitivement les taux d'intérêts sur la fortune applicables en 2013, soit:

1.50 % (2012 1,50 %) pour la fortune obligatoire (selon arrêté du Conseil fédéral)

1.50 % (2012 1,50 %) pour la fortune surobligatoire

Pour les assurés qui quittent notre fondation en 2013, un **taux de mutation de 0.50 %** applicable à la fortune surobligatoire a été décidé.

Coûts administratifs

Le Conseil de fondation a décidé de plafonner dès 2013 à CHF 500 au maximum les 0.325% du revenu AVS facturés aux assurés pour couvrir les frais administratifs.

Nouvelles affiliations

Nous comptons pour l'exercice 2012 14 nouveaux contrats d'affiliation pour un volume de primes de 0,30 Mio de CHF et des apports en capital de 2,50 Mio de CHF. À tous nos nouveaux clients, nous vous **souhaitons la bienvenue**. Nous nous réjouissons d'une bonne collaboration.

Nous continuons de miser sur une croissance qualitativement élevée et consciente des risques en collaborant avec un nombre croissant de courtiers en assurances indépendants et de brokers.

La liste actualisée de nos partenaires est disponible sur notre site internet à la rubrique „links“.

Augmenter votre rente en rachetant des années de cotisation

Dans un but d'optimisation fiscale, il peut valoir la peine, selon la situation individuelle, de profiter au maximum du potentiel de rachat. La part surobligatoire du capital de prévoyance, à laquelle font partie les rachats, produira cette année des intérêts au taux de **1,50 %**, ce qui dans le climat actuel est un bon taux d'intérêt.

Nous envoyons périodiquement à tous nos assurés des décomptes de leur situation, ce qui leur permet de savoir dans quelle mesure ils peuvent procéder à des rachats.

Prolongation du contrat à l'âge de 65/64 ans

Conformément à la loi, les risques de décès et d'invalidité ne sont plus assurables dès l'âge de retraite ordinaire de 65 (hommes) ou 64 ans (femmes). Jusque-là, les prestations de la caisse de pension étaient obligatoirement couplées à une prime de risques afin d'être reconnues fiscalement. Depuis 2012, toutes les administrations fiscales cantonales accordent la déductibilité des cotisations versées à la caisse pour les personnes de plus de 65/64 ans, même en l'absence de primes de risques. Par conséquent, depuis le 1er janvier 2013 nous ne facturons plus de contribution aux risques. L'ajustement se fait automatiquement.

Afin de faciliter notre planification des liquidités, nous vous serions reconnaissants de nous fournir votre date du début souhaité pour le paiement des prestations de retraite (en espèce et/ou rente) par un **préavis écrit de 6 mois** à l'avance.

Montant maximal

Nous vous prions de noter que les montants limites pour prévoyance professionnelle obligatoire en 2013 ont été ajustés comme suit:

	2012	dès 2013
Salaires annuels min. (niveau d'entrée)	20'880	21'060
Déduction de coordination	24'360	24'570
Limite supérieure du salaire annuel	83'520	84'240
Salaires coordonnés max.	59'160	59'670
Salaires coordonnés min.	3'480	3'510

Changement d'adresse

Nous ne nous sommes pas déplacés. Nos bureaux sont toujours à la même place, mais l'adresse a été officiellement changée par **Hohle Gasse 4**.

Vous serez informé de l'impact de l'adoption de l'initiative sur les salaires abusifs pour les caisses de pension dans notre prochain vsmnews.

Meilleures salutations.



René Zollet
Directeur